## DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE POUR L'ANNEE 2017

La taxe communale sur l'enlèvement des immondices 2017 s'élève à :

- ➤ 140 EUR pour les ménages domiciliés d'une personne ;
- > 170 EUR pour les ménages domiciliés de deux personnes,
- > 200 EUR pour les ménages domiciliés de trois personnes ;
- > 215 EUR pour les ménages domiciliés de quatre personnes,
- > 225 EUR pour les ménages domiciliés de cinq personnes et plus ;
- > 215 EUR pour les seconds résidents.

Elle comprend la remise gratuite de :

- ➤ 20 sacs poubelle (F.R./ gris) + 10 sacs poubelle (M.O./blancs) aux ménages domiciliés composés d'un seul usager;
- ➤ 20 sacs poubelle (F.R./gris) + 20 sacs poubelle (M.O./blancs) aux ménages <u>domiciliés</u> composés de <u>deux et trois usagers</u>;
- ➤ 30 sacs poubelle (F.R./gris) + 20 sacs poubelle (M.O./blancs) aux ménages <u>domiciliés</u> composés de <u>quatre usagers</u>;
- > 30 sacs poubelle (F.R./gris) + 30 sacs poubelle (M.O./blancs); aux ménages domiciliés composés de cinq usagers et plus :
- ≥ 20 sacs poubelle (F.R./gris) + 20 sacs poubelle (M.O./blancs) aux seconds résidents.

Afin de faciliter la remise des ces sacs, la Commune organise une distribution dans chaque section:

- <u>Straimont, Martilly, Menugoutte</u>, le mardi 24 janvier 2017, à la maison de village de Straimont, de 14 à 17 h.;
- Saint-Médard, le mercredi 25 janvier 2017, au "Rivoli", de 14 à 17 h.;
- Herbeumont, le jeudi 26 janvier 2017, au "Vivy", de 14 à 17 h.

Si vous remplissez les conditions d'attribution de sacs poubelle (à savoir être domicilié au <u>1er janvier 2017</u> dans notre Commune ou y disposer d'une seconde résidence), le Collège vous invite à vous présenter, de préférence personnellement, à la séance de distribution qui vous concerne.

Les personnes qui ne seront pas venues chercher leurs sacs lors de la distribution pourront venir les chercher ultérieurement au service population de l'Administration communale.

La Bourgmestre,

C. MATHELIN